



Paris, le 23 juillet 2012

*Daniel Vaillant*Maire du 18<sup>e</sup>  
Député de Paris - ancien MinistreMonsieur Jean-Pierre DICOSTANZO  
Directeur Régional Paris  
Groupe Orange  
11, rue d'Anjou  
BP 445  
75366 PARIS cedex 08

N/REF/CAB/DV/DVa-mte-3353

Monsieur le Directeur,

J'apprends avec le plus grand étonnement que le groupe Orange a déposé une nouvelle demande d'implantation de trois antennes bibandes (1800MHZ – UMTS) sur le toit du 173 rue Marcadet. Ce projet ancien –une première demande avait été déposée en 2003– avait été abandonné par vos services en 2006 suite à l'avis défavorable émis par la Commission Parisienne de la Téléphonie Mobile, après la tenue de deux réunions publiques et ma prise de position contre ce projet.

Six ans après, je tiens à vous rappeler ma vive opposition à ce projet. En effet, ces antennes seraient déployées à moins de 100 mètres de la crèche du 10, rue Achille Martinet, et à moins de 50 mètres de l'école maternelle du 8, square Lamarck.

Si le cadre partenarial n'est plus le même qu'en 2006, les relations que nous sommes en droit d'attendre avec un grand opérateur national comme Orange, engagé par le Guide des bonnes pratiques signée en 2004 par l'AMF (Association des Maires de France) et l'AFOM (Association Française des Opérateurs Mobiles), laquelle a cette année intégré la FFT (Fédération Française des télécoms), ne nous semblent pas au rendez-vous sur ce dossier du 173 rue Marcadet.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de revenir sur ce projet et vous remercie d'ores et déjà d'avoir pris la décision de suspendre sa réalisation le temps de réaliser des mesures de champs électromagnétiques dans le voisinage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.